



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1er SEPTEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Convocation du août 2020.

L'an deux mil vingt, le 1er septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Thomas ALESSI (Pouvoir donné à Sylvie DESBOURDELLE).

Absent : Olivier CHAMBE, Paul ROSSI

**2020-42/ DÉLIBÉRATION CREANT UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Rapporteur : M.BATALLA

Cette année scolaire 2020-2021, l'école accueille 237 enfants.

Sur le temps méridien, le service périscolaire accueille environ 175 enfants.

La garderie du soir accueille une soixante d'enfants et une vingtaine le matin.

Au sein de ce service, la municipalité se doit de recruter plusieurs agents afin de pouvoir encadrer et surveiller les enfants pendant le temps de la garderie du matin, la garderie du soir et le temps de cantine.

Actuellement, le service périscolaire compte 8 agents permanents et 4 intervenants extérieurs.

Pour compléter cette équipe, il faut recruter un agent sur le temps méridien et la garderie du soir, il convient de créer un poste permanent pour 4h par jour, soit 16h par semaine sur le temps scolaire.

Ce poste est à créer à compter du 2 septembre 2020.

**Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

➤ de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 16h00 par semaine sur le temps scolaire uniquement,

➤ dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire

Diogène BATALLA

